



Commune  
de  
1441 Valeyres-sous-Montagny

Valeyres-sous-Montagny, le 13 novembre 2023

## Conseil général du 18 décembre 2023

### Préavis municipal n°5/2023

#### Concernant le budget de la commune de Valeyres-sous-Montagny pour l'année 2024

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **I** **Objet du préavis**

En vertu des dispositions de la loi sur les communes entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1956, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2024.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979, sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

#### **II** **Informations générales**

Pour rappel, le taux d'imposition de 70.5% pour l'année 2024 a été adopté par le Conseil en date du 19 juin 2023.

Le budget proposé a été élaboré sur la base des comptes 2022 et des dépenses et revenus de 2023 à ce jour. Nous avons également tenu compte de toutes les informations transmises par le canton et des budgets des associations intercommunales.

Le budget 2024 présente un excédent de revenus de CHF 1'471.00.

### **III Commentaires sur le budget**

#### **1) Administration générale :**

##### **11. Administration**

Ce poste est relativement stable.

##### **18. Transports publics**

La DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) nous a transmis son budget 2024, notre commune fait partie du bassin 1 : Nord vaudois – Vallée de Joux. La part du déficit incombant à Valeyres-sous-Montagny représente la somme de CHF 105'900.00, ce qui représente une augmentation par rapport aux comptes 2022 de plus de CHF 22'000.00.

#### **2) Finances :**

##### **21. Impôts**

Les principales rentrées fiscales sont les suivantes : impôt sur le revenu : CHF 1'290'000.00, impôt foncier : CHF 125'000.00, impôt sur la fortune : CHF 160'000.00, impôt sur les personnes morales : CHF 28'000.00, impôt à la source : CHF 30'000.00, droits de mutations et gains immobiliers : CHF 55'000.00 et impôt sur les frontaliers : CHF 19'000.00.

L'Etat accorde une compensation financière de 34.1 millions à l'ensemble des communes pour atténuer les effets de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS). Cela représente un montant de CHF 2'600.00 pour Valeyres-sous-Montagny.

##### **22. Finances**

Les acomptes de la péréquation pour 2024 nous ont été transmis par le service des communes et du logement. Ces acomptes sont basés sur les comptes 2022. Afin d'être au plus proche de la réalité, une simulation a été effectuée avec les chiffres du budget 2024 et les montants pour la péréquation sont les suivants : CHF 434'372.00 pour l'alimentation au fonds de péréquation ; CHF 330'762.00, montant que la commune touchera de ce fonds. Les dépenses thématiques représentent une somme de CHF 191'845.00.

#### **3) Domaines et bâtiments :**

##### **30. Service administratif et technique**

La différence visible aux charges est due à la ventilation différente du salaire de l'employé communal.

##### **32. Forêts**

Comme prévu lors du bouclage des comptes 2022, nous avons prélevé la somme de CHF 6'980.00 sur le fonds de réserve de la forêt afin d'équilibrer les comptes de ce dicastère.

##### **35. Bâtiments**

Selon les informations communiquées à ce jour, le coût de l'électricité devrait augmenter d'environ 18% (prix de l'énergie, des redevances et de la réserve pour l'hiver).

Cette augmentation a été répercutée dans ce poste ainsi qu'au dicastère des routes pour l'éclairage public.

#### **4) Travaux :**

##### **42. Service de l'urbanisme**

Nous vous rappelons que les frais liés à la police des constructions et l'encaissement des permis de construire sont comptabilisés depuis 2023 dans ce dicastère.

S'appuyant sur le Plan climat mais également sur la Loi sur l'énergie, le Canton de Vaud encourage les communes à initier, à leur échelle, une politique énergétique et climatique adaptée à leurs réalités et ressources : le Plan énergie et climat communal (PECC).

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du PECC pour Valeyres-sous-Montagny sur une durée de quatre ans est menée par le bureau Impact-Concept SA. Son coût est de CHF 26'800.00 et couvre l'ensemble des prestations nécessaires pour l'élaboration et le suivi du PECC. Notre commune bénéficiera d'une subvention cantonale de CHF 12'500.00. Le coût à notre charge sera donc de CHF 14'300.00, soit environ une charge annuelle de CHF 3'600.00, comme déjà annoncé au budget 2023.

##### **43. Routes**

Seuls les coûts de l'entretien courant sont comptabilisés au budget 2024.

Au budget 2023 Les charges liées aux travaux d'améliorations foncières pour la réfection des chemins DP 62 et 64 étaient comptabilisées pour CHF 300'000.00.

Aux comptes 2022, le solde des travaux de réaménagement de la chaussée des quartiers Plantaz-Piccardes est inscrit pour CHF 255'000.00.

##### **45. Ordures ménagères et déchets**

La prévision de notre participation aux frais d'exploitation de la déchetterie intercommunale est de CHF 48'700.00.

Aux revenus, la taxe déchets représente CHF 48'900.00 et la ristourne de la Strid sur la taxe au sacs CHF 18'500.00.

##### **46. Réseau d'égouts et épuration**

La répartition des frais de la STEP se fait en fonction du nombre d'habitants entre les communes de Giez, Grandson et Valeyres. Notre participation s'élève à CHF 98'700.00.

#### **5) Instruction publique et cultes :**

##### **51. Enseignement obligatoire**

La répartition des frais se calcule pour 50% sur le nombre d'habitants et 50% sur le nombre d'élèves. Le coût de l'enseignement primaire s'élève à CHF 208'839.00 (58 élèves) et celui du secondaire à CHF 252'041.00 (30 élèves).

Le budget de l'ASIGE pour 2023-2024 est de CHF 7'533'800.00, cela représente une augmentation de CHF 707'100.00 par rapport au budget précédent.

Cette augmentation est principalement due à l'indemnisation de l'investissement et des intérêts, ainsi qu'aux frais d'entretien et d'exploitation relatifs au collège provisoire de Champagne.

## 6) Police :

### **61. Corps de police**

Le coût MGP (missions générales de police) accomplies par la police cantonale est réparti entre les communes par le biais de la péréquation. Le budget 2024 des charges péréquatives nous a été transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Pour notre commune la charge policière est de CHF 69'132.00

### **65. Défense contre l'incendie**

Le coût par habitant prévu au budget transmis par le SDIS du Nord vaudois est de CHF 44.66, ce qui représente la somme de CHF 31'400.00.

### **66. Protection civile**

Le coût par habitant prévu au budget transmis par l'ORPC Jura-Nord vaudois est de CHF 19.35, soit un montant de CHF 14'000.00.

## 7) Sécurité sociale :

### **72. Prévoyance sociale**

Le montant de la participation à la cohésions sociale prévisionnelle pour 2024 s'élève à CHF 790.75 millions pour l'ensemble des communes vaudoises.

Notre commune participe au paiement de cette facture à hauteur de CHF 319'282.00.

### **73. Santé publique**

Cette rubrique regroupe nos participations aux instances suivantes : fonds cantonal pour l'accueil de jour des enfants : CHF 3'600.00 ; le réseau d'accueil des enfants de la région de Grandson et environs : CHF 196'000.00 qui se décompose de la manière suivante : accueil préscolaire : CHF 54'202.30, accueil parascolaire CHF 108'227.60 et l'accueil familial de jour CHF 12'928.35. La contribution socle est de CHF 18.00 par habitant soit CHF 12'654.00. L'attribution au fonds de réserve est de CHF 1.00 par habitant (CHF 703.00) et les frais de fonctionnement s'élèvent à CHF 7'254.20.

## 8) Services industriels :

### **81. Service des eaux**

Sagenord SA va augmenter son prix de l'eau de 30 centimes par m<sup>3</sup> + TVA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Municipalité a décidé de répercuter cette hausse aux consommateurs que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ceci afin de suivre le Business Plan de Sagenord de 2018.

Aux revenus, la vente de l'eau est comptabilisée pour CHF 95'800.00 et la taxe d'abonnement pour CHF 17'400.00.

## IV Synthèse

Ce budget comporte inévitablement des incertitudes liées spécialement au décompte final de la péréquation cantonale et de la cohésion sociale.

Nous sommes conscients que plusieurs de ces chiffres pourraient subir une évolution positive ou négative en fonction des événements, ce qui influencera le résultat des comptes.

Nous vous proposons un budget avec un total de charges de CHF 2'733'986.00 et un total de revenus de CHF 2'735'457.00, présentant un excédent de revenus de CHF 1'471.00.

## V Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget 2024 en votant le texte ci-dessous :

### Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

Art. 1 : le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour 2024 :

Charges	CHF 2'733'986.00
Revenus	CHF 2'735'457.00
Excédent de revenus	CHF 1'471.00

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



C. Buffat



La Secrétaire



A. Charrière

Annexe : budget